

SAISINE



ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES POUR
L'ANNÉE 2024 ET
MODULATION RÉGIONALE
DE LA FRACTION DE
L'ACCISE SUR LES ÉNERGIES
PERÇUE EN MÉTROPOLE
SUR LES PRODUITS
ÉNERGÉTIQUES AUTRES
QUE LES GAZ NATURELS ET
LES CHARBONS - PART
GRENELLE

Adopté en séance plénière
des 9 et 10 novembre

AVIS DU CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis à l'unanimité.

Le rapport de présentation des Orientations Budgétaires pour l'année 2024 (OB 2024) décrit les nombreuses incertitudes qui émaillent le contexte économique et entend présenter les priorités stratégiques ainsi que la stratégie budgétaire de la collectivité régionale pour 2024.

Pour le CESER, les OB doivent permettre d'appréhender, outre la trajectoire financière, comment cette dernière sert la vision politique de long terme et les grandes orientations de la stratégie déployée par l'exécutif régional.

Force est de constater que l'objectif n'est que partiellement atteint à la lecture du rapport « OB 2024 ». En effet, si celui-ci expose les axes stratégiques budgétaires, le CESER aurait souhaité davantage de lisibilité quant à la déclinaison des 5 priorités définies par le Conseil régional pour la mandature en lien avec ces axes budgétaires. Il espère que le Budget Primitif pour l'année 2024 (BP 2024) apportera l'ensemble des précisions idoines sur la mise en œuvre du plan d'actions associé à ces 5 priorités.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Dans la continuité des exercices précédents, le Conseil régional Grand Est affiche son volontarisme en matière de politique d'investissement. Le CESER soutient cette ambition mais déplore, néanmoins, le manque de visibilité concernant les projets inscrits dans le plan d'investissement de la collectivité. Le rapport de présentation des OB 2024, contrairement aux années antérieures, ne comporte plus de tableaux prospectifs, certes parcellaires, mais permettant d'identifier a minima la ventilation prévisionnelle, à moyen terme et par priorité, des dépenses d'investissement.

Le CESER renouvelle sa demande concernant l'obtention du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la collectivité et souhaite que soient clairement présentés les principaux projets d'investissement structurants d'ores et déjà programmés.

FONDS EUROPÉENS

La mobilisation des fonds européens intervient de manière cruciale dans le financement de la politique d'investissement volontariste ambitionnée par la collectivité. Le CESER considère que les fonds européens constituent un atout et encourage donc la stratégie, figurant dans le rapport des OB 2024, consistant à « *optimiser les fonds européens comme outil des transitions* ». À ce titre, le CESER préconise au Conseil régional d'explicitier comment il envisage d'atteindre cette optimisation.

Le rapport de présentation des OB 2024 comporte un point sur la gestion du personnel et des ressources humaines et le CESER constate que la partie dédiée aux effectifs a été quelque peu étoffée.

Modulation régionale de la fraction de l'accise sur les énergies perçue en métropole sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons - Part Grenelle

Concernant la majoration du tarif de la fraction de l'accise sur les énergies perçue en métropole sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons (ou ex-TCIPE), le CESER constate, pour 2024, son maintien aux tarifs plafond soit 0,821 € par mégawattheure pour la catégorie fiscale des essences et 1,35 € par mégawattheure pour celle des gazoles.

Le CESER déplore à nouveau que les recettes issues de la majoration de l'ex-TICPE serve essentiellement à suppléer une carence de l'État, notamment en matière de financement des infrastructures ferroviaires dont les lignes de desserte fine des territoires (LDFT).

Il est à noter que le montant global prévisionnel inscrit pour la ressource ex-TICPE en 2024 est de 511,7 M€.

UNE DES PRIORITÉS POUR 2024 : LE SOUTIEN À LA REVITALISATION DES RURALITÉS

Le CESER constate que le « soutien à la revitalisation des ruralités » figure dans les quatre priorités du Conseil régional annoncées dans le rapport sur les OB 2024. La ruralité est une thématique que le CESER porte depuis plusieurs années, au travers de ses Agoras à la foire de Châlons-en-Champagne, dans ses différents Avis et au travers du Prix Régional des Solidarités Rurales qui met en valeur des initiatives dans les territoires et a inspiré le prix récemment lancé par le CESER Hauts de France.

Dans le cadre de ce soutien à la revitalisation des ruralités, le CESER s'interroge sur les enjeux d'accessibilité de la formation en milieu rural. En effet, l'expérience, en 2023, de la reconfiguration sans concertation de la carte des formations, ayant entraîné la suppression de formations professionnelles a touché spécifiquement des territoires ruraux.

Le Conseil régional souhaite lancer un nouveau pacte des ruralités en y intégrant par exemple la seconde vague d'attribution pour l'appel à manifestation d'intérêt « Aller vers en santé dans les territoires ruraux » ou encore la déclinaison du plan Culture, Ruralité, Vitalité par un fonds d'innovation territorial. Le CESER précise que la revitalisation des territoires ruraux passe aussi par le développement du lien social à travers la pratique du sport ou encore le soutien à la vie associative et culturelle qui ne sont malheureusement pas suffisamment mentionnées.

ÉCONOMIE

Le CESER prend bonne note des intentions relatives à la promotion d'un développement économique équilibré des territoires. Cet objectif qu'il soutient, nécessite une action forte et déterminée du Conseil régional en faveur des territoires ruraux qui sont ceux les plus en difficulté (Haute-Marne, Aube, Vosges). Le nécessaire appui au développement des TPE dans

les territoires ruraux ne doit toutefois pas être mené en oubliant de consolider un maillage d'entreprises plus structurant (PME et ETI).

Bien que le défi des pénuries de compétences constitue une orientation à part entière du SRDEII au travers de l'orientation n°2, et qu'il s'agit d'une urgence forte nécessitant la mobilisation de tous les acteurs, dont les entreprises, le CESER regrette de constater qu'aucun élément de réponse à cette problématique ne figure dans ces OB.

Après avoir constaté et exprimé son regret d'un défaut de stratégie consacrée à l'ESS dans le SRDEII 2022-2028, le CESER s'inquiète de l'absence de l'ESS dans le document des OB 2024. L'ESS est un pan de l'économie à part entière qui devrait faire l'objet d'une attention particulière du Conseil régional.

Au regard des enjeux que comporte le plan « 500 relocalisations » démarré en 2022, le CESER souhaiterait que des informations précises sur l'avancement et les résultats du dispositif soient communiquées.

AGRICULTURE

Compte tenu de l'annonce d'une future priorisation des dépenses, le CESER s'inquiète de la pérennité de certains dispositifs en agriculture, alors que les transitions sont engagées.

Concernant les contrats de filières de la bioéconomie, le CESER pointe un risque d'externalisation de leur gouvernance pouvant se traduire par un désinvestissement du Conseil régional, et s'inquiète que la vision politique et les ambitions soient moins mis en valeur qu'auparavant.

Pour le CESER, au-delà de l'intention de sécuriser l'accès à l'eau, l'urgence serait d'abord de préserver cette ressource, notamment par une utilisation sobre, et ce, dans tous les secteurs (agriculture, industrie, résidentiel, énergie...). À l'instar de ce qui se fait dans d'autres régions, des études pourraient être menées pour établir la pertinence et la faisabilité du recyclage des eaux usées.

Le CESER s'étonne de l'absence d'élément sur la transmission des exploitations dans ce document. C'est un enjeu fondamental, à mettre en perspective avec la nécessité des transitions : les jeunes agriculteurs doivent être accompagnés dans ce sens, notamment en polyculture-élevage, où la durabilité des exploitations est mise à mal.

Le CESER regrette que le défi de la souveraineté alimentaire soit peu visible dans ces OB. Le programme ADAGE (Alimentation Durable et Autonome en Grand Est), qui avait entre autre pour objectif l'utilisation de 70% de produits locaux dans la restauration collective, n'est pas évoqué. Le CESER s'interroge sur les avancées d'ADAGE et attire à nouveau l'attention sur le besoin d'une rémunération juste des producteurs s'impliquant dans les nouvelles filières locales.

Le CESER note la mise en place de parcelles pilotes pour l'agrivoltaïsme dans les lycées agricoles. Il appelle à la vigilance dans le développement du photovoltaïque qui ne doit pas contrevenir avec l'optimisation de l'usage des sols (défi n°1).

TOURISME

Le CESER est surpris de la référence aux destinations touristiques qui ne sont pourtant plus d'actualité dans le nouveau Schéma Régional de Développement du Tourisme (SRDT).

Le CESER regrette l'absence de mention du tourisme social qui est une des nouvelles priorités du SRDT (jeunes, seniors...). Plus généralement, il aurait été opportun de reprendre la nouvelle trame du schéma, avec la liste des nouvelles priorités qui le structurent, afin de favoriser son appropriation par tous.

FORMATION

Le budget prévisionnel 2024 consacré à la jeunesse, à l'emploi et aux formations serait de l'ordre de 1,1 Md€, dont près de 340 M€ en investissement.

Le document OB 2024 place le développement de la formation et de l'orientation professionnelle au cœur de la stratégie de réindustrialisation et notamment pour les actions à mener en termes de reconversion. De nouveau, le CESER insiste sur une reconversion choisie et non subie. S'assurer que les formations sont accessibles, que les financements sont assurés, que la réversibilité est possible et que l'accompagnement s'inscrit dans le libre choix, sont des objectifs exprimés dans l'Avis complémentaire « Développement des compétences d'aujourd'hui et de demain : quels enjeux de l'école à l'entreprise ? » que le CESER a adopté en séance plénière du 4 et 5 octobre 2023.

LYCÉES DURABLES ET ÉDUCATION

Le CESER souligne un engagement clair du Conseil régional sur la prise en charge de l'augmentation financière des coûts de l'énergie. Le CESER veillera à ce que cette prise en charge, comme le déclare le Conseil Régional « *ne pénalise pas les autres dotations ou actions régionales* ». La hausse du budget de ces politiques doit avoir vocation à préserver l'investissement et le fonctionnement. Il ne saurait s'agir seulement de compenser la hausse des fluides. En effet, il est mentionné dans l'introduction de ces OB que « *pour une Région dont le cœur des compétences réside dans les transports ferroviaires et la gestion des lycées, conforter les capacités d'investissement est un impératif* ».

Sur les actions visant à diminuer la consommation énergétique des lycées et leur impact carbone, le CESER préconise une concertation forte avec la communauté éducative, les élèves (éco-délégués) et le monde associatif concerné (associations et fédérations de parents d'élèves, associations d'éducation à l'environnement...) qui permet des projets adaptés aux usages. À ce titre, il serait intéressant d'aller se nourrir des expérimentations déjà menées

dans les villes, écoles et collèges sur la « désimperméabilisation des espaces extérieurs » et notamment les projets « îlots de fraîcheur ». Le constat de la vétusté d'une partie du parc immobilier des lycées donne lieu à des besoins de financement qui doivent être pris en compte afin de préserver des conditions d'études optimales.

Le CESER renouvelle sa demande d'un bilan sur les différentes actions (rénovation thermique des bâtiments, Solar'Est, NéoLux ...) menées dans le cadre du « Plan Lycées Verts » afin d'adapter les choix à venir.

Dans l'objectif du travail important qui va être mené en lien avec le Rectorat et la Préfecture de Région pour faire « *évoluer substantiellement la carte des formations professionnelles initiales et améliorer l'insertion des jeunes qui iront vers les filières de demain* », le CESER s'interroge sur la nature de cette évolution substantielle. Cette réflexion sur la transformation de la carte des formations ne peut se faire qu'avec l'ensemble des acteurs (Conseil régional, Autorités Académiques, CESER, collectivités, établissements, parents d'élèves...). Dans son avis sur le CPRDFOP, le CESER a rappelé que « *la formation tout au long de la vie doit permettre à chacun-chacune de choisir la formation, le métier qui correspondent à ses aspirations. La carte des formations ne doit pas se réduire à une vision adéquationniste, uniquement orientée sur les besoins économiques locaux. Par exemple, en matière de formation initiale, la décision concernant les fermetures ou les regroupements de lycées en région, sans consultation notamment du CESER ne permet pas de répondre à ces recommandations.* »¹. En outre, toute modification de carte scolaire ne peut avoir de sens sans mesurer les impacts pour les lycéens des secteurs concernés dans les domaines suivants : transport, internat et restauration au-delà des aspects pédagogiques bien évidemment. Pour le CESER, l'objectif est de ne pas apporter de freins supplémentaires à la poursuite d'études notamment en milieu rural.

Le CESER réitère ses préconisations en termes d'orientation choisie et non pas subie qui doivent être à la hauteur de cette volonté de transformation et notamment le triptyque préconisé dans son Avis sur l'orientation « informer, communiquer, accompagner ».

La recherche systématique de co-financements pour une accélération de la transformation de la carte des formations professionnelles initiales interroge sur les objectifs visés ; ceux-ci peuvent apparaître comme correspondant à une vision limitée de l'évolution des besoins socio-économiques et environnementaux. Concernant les investissements, si la priorité est donnée « aux filières de demain », pour le CESER, il apparaît nécessaire de conserver des fonds pour moderniser l'ensemble de l'appareil de formation afin que celui-ci reste de qualité et adapté aux mutations numériques, sociétales et économiques.

¹ <https://e-ceser.grandest.fr/wp-content/uploads/2023/10/2023-10-0405-avis-cprdfop-adopte.pdf>

Dans le cadre du plan régional internat restauration :

- l'octroi d'une aide d'environ 20 centimes par repas aux lycées qui s'engagent dans une démarche de recours à des produits locaux, sous signe de qualité (SIQO) ou issus de l'agriculture biologique, est un premier pas qui reste insuffisant pour susciter un engagement des lycées. Le CESER préconise une augmentation de cette aide afin d'accompagner un investissement de tous les lycées dans une véritable démarche de qualité.
- il est regrettable que le bouclier tarifaire limitant la hausse des tarifs de restauration ne soit que partiel et que les familles doivent supporter une partie de l'application de l'inflation aux tarifs de restauration. Le CESER préconise l'application d'un bouclier tarifaire total et protecteur du pouvoir d'achat des familles.

La mise en œuvre des Plan Particuliers de Mise en Sécurité étant parfois incomplète (dysfonctionnement des alarmes, portes qui ne ferment pas, accès libres aux parkings ...), l'appui technique et financier du Conseil régional aux établissements doit être conforté et renforcé. Pour le CESER, la mise en œuvre de la politique de sécurisation des lycées nécessite un dialogue ouvert et nourri avec l'ensemble des interlocuteurs (collectivités, chefs d'établissements, enseignants, personnels, parents d'élèves...). Si les caméras de vidéo-protection et autres solutions technologiques peuvent contribuer à assurer la sécurité des élèves et du personnel, elles ne sauraient en être les seules garantes. Il apparaît nécessaire de les allier à des moyens humains supplémentaires dans les établissements. En complément, il convient de former les personnels d'accueil. Par ailleurs, le CESER rappelle la nécessité de respecter le cadre réglementaire et les recommandations de la CNIL sur le recours à des dispositifs de vidéo-protection dans les établissements scolaires.

FORMATION, ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS, ORIENTATION

Les OB 2024 posent un objectif majeur de la politique régionale de la formation professionnelle qui est de veiller à apporter des réponses immédiates et sur mesure aux difficultés de recrutement des entreprises, à préparer l'avenir en anticipant les besoins en compétences de demain dans les filières et métiers stratégiques pour le Grand Est.

La formation professionnelle est à nouveau organisée sur une approche adéquationniste du recrutement où il s'agit de former les demandeurs d'emploi uniquement aux postes recherchés. Or, cet adéquationnisme freine une approche holistique du recrutement qui elle, ne s'inscrit pas dans l'immédiateté mais dans la continuité. Le CESER préconise de prendre en compte de manière continue les changements économiques mais aussi les changements environnementaux et sociétaux afin de répondre aux difficultés de recrutement.²

² <https://e-ceser.grandest.fr/wp-content/uploads/2023/02/2023-02-09-contribution-aux-srdeii-et-cprdfop-adopte.pdf>

Face à cette tendance de penser les difficultés de recrutement en termes d'ajustement entre l'offre et la demande d'emploi, le CESER, dans sa contribution à la « Réflexion croisée SRDEII et CPRDFOP » en a ressorti deux concepts essentiels et indissociables du recrutement qui sont l'employabilité et l'employeur-abilité. Sur l'employeur-abilité, l'inexpérience des employeurs dans le domaine du recrutement mais aussi l'insuffisance des moyens affectés à cette activité doivent être pris en compte. Le CESER préconise que la formation professionnelle s'intéresse au développement d'actions de formation pour les salariés, les demandeurs d'emploi mais aussi pour les employeurs traitant de manière concomitante le développement des notions d'employabilité et d'employeur-abilité. L'orientation et la formation sont indissociables afin de donner toute sa place à l'individu, à ses attentes et à ses besoins.

Le Conseil régional précise qu'une attention particulière sera apportée aux besoins de reconversion dans la filière automobile. Le CESER demande des éclairages sur l'implication budgétaire envisagée de cette attention.

Les OB 2024 annoncent une intégration des nouveaux contextes en lien avec la réforme en finalisation de France Travail. La Région Grand Est a activement participé à France Travail en organisant à leur niveau des consultations, des labs ou des réunions élargies sur le sujet. Le CESER souhaiterait avoir une présentation du bilan de cette participation.³ Le CESER constate que la visibilité de la Région sur France Travail et son impact budgétaire semble limité. Il s'attend à des ajustements dans le cadre des prochains exercices budgétaires.

Le Conseil régional annonce, si les conditions le permettent, l'appui d'un prochain Pacte proposé par l'État (Plan d'investissement dans les compétences). Le CESER appuie ce renouvellement tout en réitérant sa demande d'être associé à l'évaluation de ce PRIC (Plan Régional d'Investissement dans les Compétences).

Le soutien aux jeunes en voie de décrochage qui tiendra compte de la réforme des lycées professionnels, est l'un des objectifs majeurs de la promotion des métiers et, en premier, un enjeu fort de l'orientation. Le CESER a préconisé des mesures phares sur l'orientation notamment en termes d'information, de communication et d'accompagnement⁴. Le CESER a préconisé un renforcement de l'accompagnement humain dans toutes les activités d'orientation.

Sur la réforme des lycées professionnels, les régions ont la responsabilité partagée avec les régions académiques de la carte des formations. Le CESER s'inquiète de voir certaines formations supprimées. Il est important que la carte des formations réponde aux aspirations des jeunes.

³ Rapport de synthèse de la concertation France Travail <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/mission-de-prefiguration-france-travail-rapport-de-synthese-de-la-concertation-avril-2023.pdf>

⁴ <https://e-ceser.grandest.fr/wp-content/uploads/2020/01/2020-01-30-orientation-rapport-et-avis-adoptes-1.pdf>

JEUNESSE

Les quelques lignes sur la jeunesse du rapport OB 2024 permettent au CESER de supposer une continuité des politiques propres à ce champ d'intervention (autonomie, entrepreneuriat, mobilité...) pour l'année 2024. Le CESER aurait apprécié une meilleure traduction politique de l'ambition du Conseil régional qui doit permettre une prise en compte des problématiques rencontrées et des actions à mettre en place sur le plan de la santé, de l'accès au logement, des mobilités...

Le CESER demande quelles sont les priorités et les actions du Conseil régional au cours de l'année 2024 pour répondre à la précarité des jeunes.

Comme chaque année, le CESER demande au Conseil régional de permettre à davantage de jeunes de bénéficier de l'offre JEUN'EST par une communication diversifiée et territorialisée. De plus, l'offre JEUN'EST est à adapter pour permettre à davantage de jeunes issus des territoires ruraux d'en profiter. Par exemple, les cinémas ou les musées ne sont pas implantés dans les territoires ruraux et cela nécessite de déployer dans le même temps des moyens de mobilité pour leur permettre d'y accéder.

SPORT

Le CESER constate que les OB sur le sport concernent uniquement les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) et regrette, une nouvelle fois, qu'elles ne reprennent pas les éléments du Schéma Régional du Développement du Sport dont la déclinaison opérationnelle n'est pas visible. De plus, le CESER demande la mise en place d'une véritable stratégie pour préparer l'héritage des JOP 2024 et, également, quelles sont les perspectives pour la pratique du sport, l'utilisation des équipements sportifs ou encore la place des clubs sportifs après 2024.

Le CESER souhaite connaître les profils des jeunes membres du Collectif Lycéen 2024 afin de s'assurer de leurs diversités sociales et territoriales. Le CESER demande au Conseil régional d'accompagner également les initiatives portées par les associations dans les territoires pour permettre au plus grand nombre de profiter des JOP 2024.

Le CESER alerte sur la nécessité de procéder de la même manière pour les Jeux Paralympiques. Le CESER s'interroge sur la place occupée par le sport pour tous au cours de l'année 2024 dont les OB ne font pas mention et il recommande de poursuivre le soutien aux acteurs du sport.

CULTURE

Le CESER remarque que les OB pour la culture ne s'appuient pas sur les spécificités des territoires pour décliner des objectifs réalistes et pertinents.

Le CESER recommande au Conseil régional d'associer les habitants et les associations de proximité de la région dans l'élaboration, la mise en place et l'évaluation de la politique culturelle afin de tendre vers une véritable démocratie culturelle. Le CESER souhaite participer

aux rencontres organisées dans les territoires pour favoriser l'accès à la culture pour tous et sur tout le territoire.

Le CESER salue la poursuite du Fonds Transition Énergie Culture.

Le CESER propose au Conseil régional de s'inspirer des projets culturels mis en place dans les territoires pour les essaimer.

LOGEMENT

2024 verra la reconduction du service - gratuit - d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements (SARE). Le CESER rappelle une de ses préconisations de l'Avis « Vers un plan ambitieux en faveur de la rénovation énergétique des logements pour en faciliter l'accès à tous » adopté en séance plénière des 4 et 5 octobre 2023 : *« Au regard de la multiplicité des aides et des dispositifs, de leur complexité, le CESER demande la mise en place de tiers médiateurs identifiés (maison France Services, Caisse d'Allocations Familiales, MSA, collectivités...) sur l'ensemble du territoire régional pour mieux informer, orienter et répondre aux attentes des personnes éligibles en privilégiant le contact humain. Il est impératif de simplifier les dispositifs pour les rendre clairs et accessibles pour les publics cibles, notamment les plus précaires. »*

SANTÉ

Concernant l'attribution du nouvel appel à projet « mobilité santé » qui vise à amoindrir certaines charges des habitants du Grand Est, en rapprochant d'eux, divers services de prévention et de dépistage, le CESER insiste sur la nécessité de mieux communiquer sur les appels à projets et de laisser le temps aux acteurs de s'en saisir.

De plus, le CESER rappelle sa préconisation émise dans l'Avis « L'accès aux soins pour tous dans le Grand Est, un enjeu fondamental » adopté lors de la séance plénière des 7 et 8 décembre 2022 : *« le CESER propose aux collectivités locales de construire une politique de prévention et de dépistage des pathologies les plus fréquentes à l'échelle des territoires. Il insiste sur l'importance de coordonner les acteurs de prévention pour gagner en efficacité sur un territoire donné. Il recommande de renforcer le pouvoir d'agir des habitants, en allant vers les populations notamment celles qui sont éloignées des actions de promotion de la santé afin d'agir sur tous les déterminants de santé. »*

Par ailleurs, le CESER remarque qu'aucune ligne sur le déploiement du Projet Régional de Santé Environnement (PRSE4), récemment mis en place (le 17 octobre 2023), ne figure dans le rapport pour l'année 2024. Le CESER est en attente de la déclinaison opérationnelle du PRSE4.

SOLIDARITÉS, ENGAGEMENT

Le CESER tient à rappeler l'importance de favoriser une plus forte implication des citoyens par l'intermédiaire de la plateforme participative « *Ma Région Demain* ». Cependant, cet outil numérique ne doit pas être le seul moyen pour permettre de co-construire les politiques publiques. En effet, la plateforme participative n'est pas une finalité en soi et n'encourage pas l'expression de l'ensemble des citoyens.

MOBILITÉS

Sur les quatre axes stratégiques retenus par le Conseil régional pour l'année 2024, le CESER émet des réserves et aurait souhaité des informations sur les thèmes suivants :

- Politique en matière de grands investissements : stratégie de liaison ferrée Nord-Sud et la gare d'interconnexion.
- Stratégie aéroportuaire en région Grand Est.

S'agissant des éléments budgétaires, le CESER s'interroge sur le niveau effectif des investissements annoncés, notamment au regard de la formalisation en cours du CPER 2023-2027 (Volet mobilités) et des éléments disponibles dans la DM2 pour l'exercice 2023 qui laisse apparaître un delta de 123 M€ entre les dépenses prévisionnelles et réalisées. Le CESER s'inquiète d'un possible nouveau report et souhaite connaître le calendrier précis des différentes étapes liées au CPER.

S'agissant du TER, le CESER souligne l'évolution de son modèle économique avec les adaptations mises en œuvre à la fois sur le volet matériel (transfert vers la SPL Grand Est Mobilités), infrastructures (régénération de lignes de dessertes fines du territoires) et exploitation (ouverture progressive à de nouveaux entrants et conventionnement avec SNCF mobilités pour 10 années). Toutefois, s'agissant de l'offre, il s'interroge sur l'annonce d'une augmentation de 25% des recettes voyageurs et les moyens envisagés pour y parvenir.

S'agissant de l'axe politique en faveur de la revitalisation des ruralités, le CESER souligne l'importance et le rôle des mobilités dans ces territoires, notamment pour réussir « le dernier kilomètre » en appui de l'ensemble des politiques publiques du quotidien (santé, éducation, emploi etc.). À ce titre, le CESER rappelle son rapport-Avis présenté en décembre 2022 et son travail de valorisation courant 2023 « à la rencontre des territoires ».

Si le CESER Grand Est est favorable à ces efforts en faveur des mobilités, que ce soit sur le renforcement des investissements et sur la qualité de l'offre, il tient à attirer l'attention sur la nécessité d'une offre robuste répondant aux besoins des citoyens/usagers et tout particulièrement dans les territoires ruraux.

ENVIRONNEMENT

Le CESER note la volonté du Conseil régional d'accélérer les transitions écologique, énergétique, économique à l'échelle Grand Est.

Les différentes étapes de la démarche « Grand Est Région verte » s'accompagnent d'une phase de consultation publique à partir de la plateforme participative « Ma Région Demain », dispositif qui ne bénéficie pas d'une grande diffusion auprès des habitants, ce qui limite considérablement leur participation alors que la transition énergétique doit être partagée par le plus grand nombre. Compte-tenu de la complexité des sujets abordés, un temps d'acculturation et de réflexion de type « convention citoyenne » pourrait permettre une participation plus éclairée.

Le CESER a adopté un Avis « Réussir la transition énergétique dans le Grand Est » sur la transition énergétique en février 2023. Il y préconise de massifier la rénovation thermique des logements et de rechercher des solutions pour limiter le reste à charge aux économies d'énergie réalisées par les travaux de rénovation.

Rejoignant le constat réalisé par la Cour des Comptes en octobre 2022, le CESER signale une « *mauvaise articulation entre les référentiels de performance énergétique et les différents outils d'incitation à la rénovation* ».

Le CESER note que la participation du Conseil régional dans la SEM Grand Est Énergies est de 66,6% pour soutenir 320 M€ d'investissements dans toutes les filières de l'énergie renouvelable. Il s'interroge sur la typologie de projets qui seront soutenus (taille du projet, association des citoyens...) et sur le retour sur investissement pour la collectivité régionale et pour la population. Le CESER préconise d'associer les habitants concernés par le périmètre d'un projet et de ne soutenir que les projets vertueux.

Le CESER rappelle que dans son Avis sur le BP 2023, il souhaitait déjà connaître les missions et le périmètre d'intervention de cette SEM.

Dans son Avis « Réussir la transition énergétique dans le Grand Est », le CESER avait inclus un volet de préconisations concernant les énergies renouvelables.

Le CESER note le projet de création d'une agence régionale des transitions écologiques. Il sera attentif aux objectifs dévolus à cette agence, à son mode opératoire, à son périmètre d'intervention et à son pilotage. Il espère que celle-ci apporte une véritable plus-value pour le « process ERC éviter - réduire - compenser » par rapport à l'existant. Le CESER préconise la mise en œuvre d'une évaluation qui s'appuie sur des indicateurs de résultats pertinents, définis avant son démarrage, ce qui permettra de vérifier son efficacité.

Le CESER s'interroge sur ce que recouvre la notion « d'éco-ambition » et sur le niveau « d'exigence environnementale » que souhaite mettre en œuvre le Conseil régional.

TERRITOIRES ET RURALITÉ

Le CESER souligne la volonté du Conseil régional de prendre en compte les spécificités des zones rurales et de proposer des dispositifs adaptés aux besoins des différentes ruralités. Le monde rural étant très hétérogène, il est nécessaire d'avoir une approche au cas par cas. Le CESER apprécie l'intention du Conseil régional de venir au contact des territoires ruraux, avec le souci d'associer les acteurs du terrain (exemples : les ateliers du SRADDET, les Assises de la ruralité).

Le CESER est favorable à la mise en œuvre du Pacte des ruralités et préconise de ne pas faire du « copier-coller » des dispositifs d'un territoire rural à un autre.

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur la nécessaire coopération entre les métropoles et les campagnes, qui ont besoin les unes des autres (par exemple, les villes sont dépendantes des campagnes pour l'alimentation et l'énergie et les campagnes ont besoin des services et de moyens de mobilité), thématique développée lors de l'Agora du CESER organisée lors de la foire de Châlons-en-Champagne en septembre 2023. Le CESER plaide pour la mise en place de « Contrats de réciprocité » équilibrés entre les villes et la campagne dans les périmètres des bassins de vie.

SRADDET ET ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

Alors qu'il s'agit du point central de la modification du SRADDET qui sera soumis au vote en 2024, le CESER est surpris de l'absence de mention du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) dans le rapport des OB 2024 malgré la forte volonté du Conseil régional de s'engager dans une transition écologique et énergétique.

NUMÉRIQUE

Le CESER approuve la volonté du Conseil régional de s'engager dans une stratégie numérique responsable alors que la loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique (REEN) du 15 novembre 2021 ne l'y contraint pas. Par ailleurs, le Conseil régional souhaite sensibiliser les agents de la collectivité aux enjeux environnementaux à grande échelle. Cela rejoint deux des préconisations de l'Avis du CESER « Le numérique responsable, un impératif environnemental et sociétal » voté lors de la séance plénière du 9 et 10 novembre 2023.

COOPÉRATIONS TRANSFRONTALIÈRES ET RELATIONS INTERNATIONALES

Le CESER estime que les enjeux transfrontaliers et interrégionaux sont incontournables et de plus en plus cruciaux dans une région aussi ouverte sur l'extérieur que le Grand Est. Ainsi, chaque priorité stratégique devrait être déclinée sous un angle transfrontalier, interrégional et européen. Cela permettrait notamment d'évoquer des projets ambitieux qui mériteraient d'être mentionnés dans les OB.

Le CESER constate que la stratégie Allemagne évoquée précédemment dans les OB n'est plus mentionnée et demande ce qu'elle devient compte tenu de la création récente du portail FRED.info.

Le CESER a, plusieurs fois par le passé, relevé que les orientations stratégiques transfrontalières et internationales que le Conseil régional avait adoptées fin 2018 devaient constituer une feuille de route permettant de mettre en perspective la politique du Conseil régional sur ces thématiques. Cinq ans après son adoption, ce document mériterait une évaluation et une mise à jour, compte tenu des événements intervenus depuis (crise sanitaire, sociale, économique, climatique, guerre en Ukraine, ...).

Concernant la stratégie régionale des mobilités annoncée pour 2024, le CESER espère qu'elle ne se limitera pas aux frontières du Grand Est et intégrera des prolongements vers les autres régions françaises et les pays voisins. À ce propos, le CESER salue l'extension annoncée du Pass Jeun'Est aux réseaux allemands et encourage le Conseil régional à étendre cette mesure aux réseaux belge et suisse.

Le CESER :

- espère que le Budget Primitif pour l'année 2024 (BP 2024) apportera l'ensemble des précisions idoines sur la mise en œuvre du plan d'actions associé aux 5 priorités stratégiques du mandat ;
- renouvelle sa demande concernant l'obtention du PPI de la collectivité et souhaite que soient clairement présentés les principaux projets d'investissement structurants d'ores et déjà programmés ;
- préconise au Conseil régional d'explicitier comment il envisage d'atteindre l'optimisation des fonds européens
- s'interroge sur les enjeux d'accessibilité de la formation en milieu rural dans le cadre du soutien à la revitalisation des ruralités ;
- précise que la revitalisation des territoires ruraux passe aussi par le développement du lien social ;
- regrette de constater qu'aucun élément de réponse à la problématique des pénuries de compétences ne figure dans ces OB ;
- s'inquiète de l'absence de l'ESS dans le document des OB 2024 ;
- pointe un risque d'externalisation de la gouvernance des contrats de filière pouvant se traduire par un désinvestissement du Conseil régional, et s'inquiète que la vision politique et les ambitions soient moins mis en valeur qu'auparavant ;

- s'étonne de l'absence d'élément sur la transmission des exploitations dans le document des OB ;
- s'interroge sur les avancées d'ADAGE et attire à nouveau l'attention sur le besoin d'une rémunération juste des producteurs s'impliquant dans les nouvelles filières locales ;
- appelle à la vigilance dans le développement du photovoltaïque qui ne doit pas contrevenir avec l'optimisation de l'usage des sols ;
- regrette l'absence de mention du tourisme social qui est une des nouvelles priorités du SRDT (jeunes, seniors...) ;
- souligne un engagement clair du Conseil régional sur la prise en charge de l'augmentation financière des coûts de l'énergie pour les lycées ;
- préconise, dans le cadre des actions visant à diminuer la consommation énergétique des lycées et leur impact carbone, une concertation forte avec la communauté éducative, les élèves (éco-délégués) et le monde associatif concerné (associations et fédérations de parents d'élèves, associations d'éducation à l'environnement...) qui permet des projets adaptés aux usages
- renouvelle sa demande d'un bilan sur les différentes actions (rénovation thermique des bâtiments, Solar'Est, NéoLux ...) menées dans le cadre du « Plan Lycées Verts » afin d'adapter les choix à venir ;
- s'interroge sur la nature de l'évolution substantielle de la carte des formations professionnelles initiales ;
- réitère ses préconisations en termes d'orientation choisie et non pas subie qui doivent être à la hauteur de cette volonté de transformation et notamment le triptyque préconisé dans son Avis sur l'orientation « informer, communiquer, accompagner » ;
- préconise une augmentation de l'aide aux repas afin d'accompagner un investissement de tous les lycées dans une véritable démarche de qualité ;
- préconise l'application d'un bouclier tarifaire total et protecteur du pouvoir d'achat des familles ;
- CESER rappelle la nécessité de respecter le cadre réglementaire et les recommandations de la CNIL sur le recours à des dispositifs de vidéo-protection dans les établissements scolaires ;
- préconise de prendre en compte de manière continue les changements économiques mais aussi les changements environnementaux et sociétaux afin de répondre aux difficultés de recrutement ;
- préconise que la formation professionnelle s'intéresse au développement d'actions de formation pour les salariés, les demandeurs d'emploi mais aussi pour les employeurs

traitant de manière concomitante le développement des notions d'employabilité et d'employeur-abilité ;

- demande des éclairages sur l'implication budgétaire envisagée de l'attention apportée aux besoins de reconversion dans la filière automobile ;
- souhaiterait avoir une présentation du bilan la participation de la Région Grand Est à France Travail ;
- appuie le renouvellement d'un Pacte tout en réitérant sa demande d'être associé à l'évaluation de ce PRIC (Plan Régional d'Investissement dans les Compétences) ;
- a préconisé des mesures phares sur l'orientation notamment en termes d'information, de communication et d'accompagnement ;
- a préconisé un renforcement de l'accompagnement humain dans toutes les activités d'orientation ;
- s'inquiète de voir certaines formations supprimées dans le cadre de la réforme des lycées professionnels ;
- demande quelles sont les priorités et les actions du Conseil régional au cours de l'année 2024 pour répondre à la précarité des jeunes ;
- demande au Conseil régional de permettre à davantage de jeunes de bénéficier de l'offre JEUN'EST par une communication diversifiée et territorialisée ;
- demande la mise en place d'une véritable stratégie pour préparer l'héritage des JOP 2024 et, également, quelles sont les perspectives pour la pratique du sport, l'utilisation des équipements sportifs ou encore la place des clubs sportifs après 2024 ;
- demande au Conseil régional d'accompagner également les initiatives portées par les associations dans les territoires pour permettre au plus grand nombre de profiter des JOP 2024 ;
- alerte sur la nécessité de procéder de la même manière pour les Jeux Paralympiques ;
- recommande au Conseil régional d'associer les habitants et les associations de proximité de la région dans l'élaboration, la mise en place et l'évaluation de la politique culturelle afin de tendre vers une véritable démocratie culturelle ;
- propose au Conseil régional de s'inspirer des projets culturels mis en place dans les territoires pour les essayer ;
- remarque qu'aucune ligne sur le déploiement du Projet Régional de Santé Environnement (PRSE4), récemment mis en place (le 17 octobre 2023), ne figure dans le rapport pour l'année 2024 ;
- tient à rappeler l'importance de favoriser une plus forte implication des citoyens par l'intermédiaire de la plateforme participative « *Ma Région Demain* » ;

- s'inquiète d'un possible nouveau report et souhaite connaître le calendrier précis des différentes étapes liées au CPER ;
- souligne l'importance et le rôle des mobilités dans ces territoires, notamment pour réussir « le dernier kilomètre » en appui de l'ensemble des politiques publiques du quotidien (santé, éducation, emploi etc.) ;
- tient à attirer l'attention sur la nécessité d'une offre robuste répondant aux besoins des citoyens/usagers et tout particulièrement dans les territoires ruraux ;
- préconise d'associer les habitants concernés par le périmètre d'un projet et de ne soutenir que les projets vertueux dans le cadre SEM Grand Est Énergies ;
- préconise la mise en œuvre d'une évaluation qui s'appuie sur des indicateurs de résultats pertinents, définis avant son démarrage, ce qui permettra de vérifier l'efficacité de l'agence régionale des transitions écologiques ;
- est favorable à la mise en œuvre du Pacte des ruralités et préconise de ne pas faire du « copier-coller » des dispositifs d'un territoire rural à un autre ;
- plaide pour la mise en place de « Contrats de réciprocité » équilibrés entre les villes et la campagne dans les périmètres des bassins de vie ;
- est surpris de l'absence de mention du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) dans le rapport des OB 2024 malgré la forte volonté du Conseil régional de s'engager dans une transition écologique et énergétique ;
- approuve la volonté du Conseil régional de s'engager dans une stratégie numérique responsable alors que la loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique (REEN) du 15 novembre 2021 ne l'y contraint pas ;
- estime que les enjeux transfrontaliers et interrégionaux sont incontournables et de plus en plus cruciaux dans une région aussi ouverte sur l'extérieur que le Grand Est ;
- demande ce que devient la stratégie Allemagne compte tenu de la création récente du portail FRED.info ;
- espère que la stratégie régionale des mobilités annoncée pour 2024 ne se limitera pas aux frontières du Grand Est et intégrera des prolongements vers les autres régions françaises et les pays voisins.



EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)

La délégation CFDT partage pleinement les remarques, questionnements et demandes du CESER concernant les orientations budgétaires et votera favorablement l'avis.

La délégation CFDT du CESER souhaite également apporter quelques réflexions et remarques et :

- Dénonce l'insuffisance de prise en compte de la nécessité de mettre en place des actions de formation dans les territoires ruraux, en demandant des moyens supplémentaires dédiés.
- Demande de soutenir de façon spécifique les départements qui restent en retrait de la reprise d'activité (Aube, Haute Marne et Meuse) : l'utilisation des fonds de droit commun ne pouvant suffire.
- S'inquiète de l'absence totale de mention de l'ESS dans les OB, y compris pour ce qui relève du tourisme social.
- Déploie la non prise en compte de la nécessité de préserver la ressource en eau, en limitant son action à en garantir l'accès de façon pérenne aux agriculteurs.
- S'interroge sur la tendance de la région à externaliser de plus en plus de missions ou de chantiers via l'appel à des experts (cabinets de conseil) ou des officines de type agence comme c'est le cas pour ce qui concerne les énergies renouvelables dans ses orientations budgétaires au détriment de nos ressources internes et publique comme les universités

Mélanie BLANDIN, Najat COTTUN, Bartolina CUCUZZELLA, Bernard DUPONT, Adrien ETTWILLER, Didier GABRIEL, Alex GORGE, Philippe GUETH, Roland HARLAUX, Dominique LEDEME, Bruno MALTHET, Corinne MARCHAL, Paul NKENG, Evelyne PEIGNIER, Francine PETER, Brigitte RITZENTHALER

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT)

La CGT partage l'avis sur les orientations budgétaires.

On a eu le droit, le 27 octobre, à une présentation, certes de qualité, mais qui manquait de souffle et surtout de vision politique.

Quel fossé entre les 20 indicateurs et les orientations budgétaires 2024 !

On n'y voit pas d'énergie pour les transitions, pour la réindustrialisation, pour la jeunesse, la culture, les mobilités propres.

Alors que le sillon lorrain est retenu comme réseau express métropolitain, la première décision juste pour l'exécutif aurait été de proclamer : On fait Vandières ! Il n'en est rien.

La CGT continuera à se battre pour, avec d'autres.

Je terminerai par une pointe d'humour.

Avec maintenant le président du Conseil d'Orientation des infrastructures (COI) et celui de l'Agence de financement des infrastructures (AFITF) dans la région, on peut être rassuré !

Odile AGRAFEIL, Loukas BENARD, Chantal BERTHELEMY, Chahid BOUGNOUCH,
Jean-Luc CARDOSO, Bénédicte DA PONT, Pascal DEBAY, Jean-Pierre LANGLET,
Emmanuelle MOISSONNIER, Olivier MOUGEOT, Yolande ROSENBLATT,
Delphine ROUXEL, Doris WARTH

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (ARGE, FFCAM, FNAUT, FNE, LPO), DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR (ATMO), D'ÉDUCATION À LA NATURE, À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE PERSONNALITÉS QUALIFIÉES EN RAISON DE LEUR COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Questionnement sur le rapport sur la situation en matière de développement durable

La démarche engagée par la Région Grand Est d'analyse climat, biodiversité et plus globalement sur la prise en compte des objectifs de développement durable (les ODD) doit être soulignée et encouragée.

Il nous paraît utile de rappeler l'avis voté par notre assemblée en octobre 2019 sur le rapport sur la situation en matière de développement durable. Ce rapport doit être présenté obligatoirement, préalablement au débat sur le projet de budget.

Ce rapport prend en compte les cinq finalités du développement durable. Il établit à la fois un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité mais aussi un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre. Ces bilans doivent comporter une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes.

Sa production doit être l'occasion de questionner le sens de l'action politique à long terme, la transversalité et la durabilité de l'ensemble des actions menées mais aussi d'établir une stratégie pour les années à venir et de la traduire dans le budget de la collectivité et de faire évoluer la maquette budgétaire.

L'élaboration de ce rapport devrait logiquement s'articuler avec la préparation du budget. Nous préconisons une présentation de ce rapport en amont du débat sur les orientations budgétaires pour qu'il puisse avoir sa pleine portée.

Nous ne pouvons que regretter que notre assemblée n'ait pu bénéficier à ce jour d'une présentation ce rapport sur la situation en matière de développement durable.

Guy BERGE, Louis BLAISE, Isabelle CATALAN, Etienne CLEMENT,
Bruno FAUVEL, Gilles KRAHENBUHL, André LOTT, Yves MULLER,
Muriel PETERS, Alexandra PINATON, Alain SALVI,
Michèle TRÉMOLIÈRES, Bruno ULRICH



**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS
DU CESER GRAND EST SUR INTERNET
ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :**

 [www .ceser-grandest.fr](http://www.ceser-grandest.fr)

 <https://www.facebook.com/ceserge/>

 <https://twitter.com/cesergrandest>

SITE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne
03 26 70 31 79

SITE DE METZ

Place Gabriel Hocquard
57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

SITE DE STRASBOURG

1 Place Adrien Zeller
67000 Strasbourg
03 88 15 68 00